

COMMUNE DE MONTLAUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : **15**
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le six décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 30/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : GUIRAUD Vivien

N° 39-2022

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au budget annexe assainissement

Vu les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT

Vu l'instruction budgétaire M 49 concernant les services publics industriels et commerciaux,

Considérant que l'équilibre réel du budget du service de l'assainissement peut être assuré par une subvention du budget général

Considérant que le budget annexe assainissement fait face à des dépenses importantes d'investissement liées aux travaux d'assainissement collectif du village du Py (réseaux et construction d'une station d'épuration),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement d'un montant de 70 460,00 €
- **AUTORISE** l'ordonnateur à émettre les écritures comptables nécessaires :
 - o du budget principal – section investissement – dépenses – article 2041642 – subventions d'équipements versés aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial-Bâtiments et installations
 - o vers le budget annexe de l'assainissement – section investissement- recettes – article 131- subventions d'équipement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE

Le secrétaire de séance, Vivien GUIRAUD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 07/12/2022
Et de la publication le 07/12/2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE